

## **Procès-verbal comité restreint du Groupe National Multipartite sur le rapport d'évaluation de la conformité du processus FITI en Mauritanie.**

L'an deux mille vingt cinq et le vendredi quatorze février, s'est tenu une réunion d'un comité restreint du GNM, a Nouakchott.

Le comité restreint est constitué de :

- Monsieur Sidi Ali SID BOUBACAR, Président du GNM,
- Maître Cheikhany JULES, vice-président du GNM,
- Monsieur Sid 'Ahmed ABEID, membre du GNM,
- Monsieur Lamine CAMARA, Secrétaire National du GNM.

Le but de cette réunion est d'examiner le draft du rapport d'évaluation de la conformité du processus FITI en Mauritanie, de formuler des commentaires justifiés sur ces recommandations pour validation.

A l'entame de ses travaux, le comité restreint en charge de cet examen a fait les commentaires suivants :

1. Comme mesure corrective, un plan de travail chiffré constitutif de budget a été élaboré et soumis pour approbation au département de la pêche. L'approbation ayant été obtenue, le budget est en circuit pour sa disponibilisation au titre de l'année 2025
2. Le chronogramme d'exécution du plan de travail sera activé dans les meilleurs délais avec la mise en place du budget.
3. Pendant cette phase de mise en place des moyens, le GNM s'est toujours attelé à mettre en œuvre un programme avec l'appui du Département de la pêche.
4. La nomination pour la première fois d'un haut responsable issu du département de la pêche (arrêté de nomination) et renouvellement du bureau selon des règles transparentes et démocratiques, en y incluant un représentant de la conservation (PNBA), constituent des gages importants de changement et d'amélioration du climat de la transparence.
5. Une bonne partie des arraisonnements effectués par la Garde Côte Mauritanienne, est faite sur la base d'informations fournies par les parties prenantes (surveillance participative); ce qui constitue une amélioration notable du système de veille organisé dans le secteur.

Le comité a fait noter les missions de sensibilisation effectuées à Nouadhibou, le Littoral et à Nouakchott en 2022 ainsi que les réunions du GNM pendant la deuxième période de référence constituent des preuves que le GNM a été actif durant ladite période. Des PVs de réunions sont joints au présent document pour illustration.

Sidi Ali SIDI BOUBACAR

Maître Cheikhany JULES

Sid' Ahmed ABEID

Lamine CAMARA